



Note de service
Destinataires :

Responsables des services à l'enfance, gestionnaires
des services municipaux regroupés, conseils
d'administration de district des services sociaux

Expéditrice :

Julia Danos
Directrice
Direction de la mise en œuvre des programmes pour la
petite enfance
Division de la petite enfance

Date :

Le 12 avril 2017

Objet :

MISE À JOUR : Centres de l'Ontario pour la petite
enfance et la famille et Cheminer ensemble

Nous souhaitons, par la présente, vous fournir une mise à jour sur les Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille et Cheminer ensemble. Nous vous remercions de mener à bien les importants travaux en cours qui appuient ces initiatives. Elles aideront à concrétiser notre vision partagée, qui consiste à nous assurer que les enfants et les familles de l'Ontario reçoivent le soutien d'un système de la petite enfance qui est de grande qualité, de plus en plus homogène et accessible.

Les Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan provincial visant l'établissement des Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille d'ici 2018, le ministère de l'Éducation reconnaît que nous sommes à une étape cruciale du processus de planification. Les gestionnaires de services municipaux regroupés (GSMR) et les conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) auront en effet besoin de renseignements sur les allocations pour rédiger les plans initiaux et travailler avec les collectivités pour préparer la mise en œuvre. Le gouvernement maintient son engagement, qui est d'investir plus de 100 millions de dollars dans les programmes pour l'enfance et la famille, et continue de travailler sur la nouvelle approche de financement et sur la confirmation des allocations aux GSMR/CADSS pour cette transformation.

En raison de ces retards, nous avons repoussé la date limite de présentation des plans initiaux relatifs aux Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille, qui n'est plus le 31 mai 2017, mais plutôt le **29 septembre 2017**. Nous savons que 2018 sera une année de transition pour certaines collectivités, et que les plans initiaux relatifs aux Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille refléteront le travail de planification à l'échelon local dans l'ensemble de la province.

Comme l'indiquent les *Lignes directrices pour la planification par les gestionnaires du système de services* (page 28), les GSMR et CADSS sont tenus de présenter un résumé de leur

évaluation des besoins et plans initiaux relatifs aux Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille. Les plans initiaux doivent fournir le raisonnement suivi pour déterminer la distribution et l'emplacement des sites, programmes et services qui permettront d'atteindre les résultats escomptés. Nous savons que les collectivités auront peut-être besoin de temps pour planifier et assurer une transition des programmes et des services d'une manière judicieuse. Pour préparer l'année de transition, le Ministère demande d'inclure, dans les plans initiaux, une description de la manière dont la prestation des programmes et services sera assurée le 1^{er} janvier 2018 (quels organismes les offriront, à quel emplacement, et si ces emplacements sont nouveaux, améliorés ou qu'ils ont déménagé) et une description des transformations possibles du système au cours de l'année en question (p. ex., mai, septembre et décembre 2018).

Par ailleurs, en raison des demandes d'orientation relatives à l'élaboration des plans initiaux, le Ministère a préparé des questions visant à stimuler la réflexion au moment de la préparation des plans initiaux (voir annexe A). Le Ministère ne s'attend pas à ce que les GSMR et CADSS répondent à chacune des questions, mais plutôt à ce qu'ils examinent la manière dont les plans initiaux fournissent une réponse à celles-ci. Veuillez faire parvenir les plans initiaux relatifs aux Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille à tpa.edu.EarlyLearning@ontario.ca en envoyant un exemplaire à la personne-contact de la Direction de la mise en œuvre des programmes pour la petite enfance de votre région.

À titre de rappel, les ententes de service entre le Ministère et les organismes qui reçoivent un financement pour la prestation des programmes pour l'enfance et la famille existants seront maintenues jusqu'au 31 décembre 2017. Le nouveau cadre de financement relatif aux Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille et les exigences du programme seront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2018. Les GSMR et CADSS devront donc avoir leurs accords de financement en vigueur dès le 1^{er} janvier 2018 pour appuyer la mise en œuvre des Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille. Le Ministère s'engage à travailler en étroite collaboration avec les partenaires du secteur pour réduire le plus possible les interruptions de service et s'assurer ainsi que les enfants et les familles continuent de recevoir le soutien dont ils ont besoin pendant la période de transition. Nous savons qu'il est nécessaire de planifier soigneusement le processus de transition si nous voulons mettre en place un système coordonné de Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille.

Cheminer ensemble

Nous continuons de travailler en étroite collaboration avec des partenaires afin d'améliorer l'accès à des programmes et des services pour la petite enfance adaptés à la culture autochtone et menés par des Autochtones à l'extérieur des réserves, notamment les services de garde d'enfants et les programmes pour l'enfance et la famille, comme l'indique *Cheminer ensemble : l'engagement de l'Ontario envers la réconciliation avec les peuples autochtones*.

Plusieurs partenaires ont indiqué qu'ils souhaiteraient avoir plus de temps, au-delà de la date limite établie du 31 mai 2017, pour appuyer des collaborations au niveau local, fructueuses et approfondies, qui déboucheront sur des propositions de financement de programme. Nous savons par ailleurs que, dans bien des cas, la planification de programmes et de services propres aux Autochtones dans le cadre de *Cheminer ensemble* se déroule en même temps que les processus de planification des Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille.

La date limite relative aux propositions dans le cadre de *Cheminer ensemble* à l'extérieur des réserves a donc aussi été reportée au **29 septembre 2017**.

Le Ministère est conscient du travail considérable requis dans les collectivités à l'appui de ces initiatives, incluant les occasions de collaboration et de participation qui se déroulent dans toute la province. Ces processus ont permis d'identifier les forces de notre système actuel et sont aussi des occasions d'être plus attentif aux besoins des enfants et des familles.

Si vous avez des questions ou que vous avez besoin d'éclaircissements, veuillez communiquer avec la conseillère en services de garde d'enfants ou l'agente d'éducation de votre région.

Nous vous remercions de votre engagement soutenu à l'égard de la prestation de programmes et de services à la petite enfance de grande qualité dans les différentes collectivités de l'Ontario. Nous comptons bien continuer de collaborer avec vous en 2018.



Julia Danos
Directrice
Direction de la mise en œuvre des programmes pour la petite enfance
Division de la petite enfance

Pièces jointes :

1. *Lignes directrices pour la planification des Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille.*
2. Questions de réflexion afin d'appuyer les plans initiaux relatifs aux Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille.

ANNEXE A - Questions de réflexion : Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille – Planification par les gestionnaires du système de services

(Remarque : Les renvois aux numéros de page portent sur le document suivant : *Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille : Lignes directrices pour la planification par les gestionnaires du système de services, 2016.*

Résumé de l'évaluation des besoins locaux, du processus de planification communautaire et de la stratégie de communication :

1. Comment votre plan tient-il compte des différentes approches et des différentes sources d'information de la collecte de données pour préparer une synthèse et aider à cerner les lacunes existantes dans les services et les chevauchements au sein de la collectivité? (pages 27, 28)
2. Le plan décrit-il une stratégie de participation qui est faite en collaboration, transparente et diffusée à grande échelle pour favoriser la discussion et l'appui? (page 23)
3. Y a-t-il des preuves que le plan a été à l'écoute du point de vue des enfants, des familles, des responsables et des autres participants travaillant dans le système? (page 23)
4. Le plan décrit-il à quoi ressemblera le système en janvier 2018 et, s'il y a lieu, comment se fera la transition au cours de l'année? De quelle manière la transition sera-t-elle communiquée aux parents, au personnel et aux fournisseurs de services (p. ex. le plan initial décrira peut-être un processus de transition avec un mélange de sites actuels et de nouveaux emplacements)? (pages 27, 28)
5. Le plan décrit-il une stratégie de communication à plusieurs volets (p. ex., fournisseurs de services, personnel du programme, partenaires communautaires, familles, responsables, élus locaux)? (pages 27, 28)

Exigences principales relatives au programme :

6. De quelle manière le plan reflète-t-il la vision et les principes directeurs des Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille et s'harmonise-t-il avec les autres priorités provinciales s'il y a lieu, (immobilisations pour les programmes pour l'enfance et la famille en milieu scolaire, carrefours communautaires, Les écoles d'abord, Stratégie pour les services en matière de besoins particuliers, Cheminer ensemble)? (pages 6, 7)
7. De quelle façon le plan décrit-il les méthodes proposées et les emplacements de prestation de service? De quelle manière les résultats et les leçons apprises de l'évaluation des besoins locaux ont-ils été utilisés pour déterminer l'emplacement des services et fournir les services de base et les résultats escomptés? (pages 13, 14)
8. De quelle manière le plan aborde-t-il la question de la prestation des services de base obligatoires (p. ex. l'engagement des parents et des responsables, le soutien de l'apprentissage et le développement des jeunes enfants, l'établissement des liens pour les familles)? (page 13)
9. De quelle manière le plan décrit-il les façons de renforcer les capacités afin d'assurer la prestation de programmes et de services pour la petite enfance de grande qualité, cadrant avec l'approche pédagogique décrite dans *Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance?* (pages 14, 19)
10. En quoi le plan traite-t-il du changement relatif aux exigences en matière de personnel? (page 20)
11. De quelle manière le plan tient-il compte de la nécessité d'offrir des programmes et des services aux Autochtones et en langue française? (page 25)
12. De quelle manière le plan permet-il l'établissement de liens communautaires, de coordination et d'intégration des services pour l'enfance et la famille et cherche-t-il à élargir les possibilités? (page 15)